

# Electrabel

GDF SUEZ





## **Evacuation du terriL de la Hénâ**

**Réunion d'information préalable à l'étude des incidences sur l'environnement**

**Flémalle, le 26 avril 2010**



# Accueil

**M. Jean-Pierre CREVECOEUR**  
**Directeur Zone de Production Sud**

Electrabel va évacuer le contenu du terril dit « de la Hénâ ».

Elle doit introduire une demande de permis unique auprès de la Région wallonne.

Electrabel souhaite informer la population et dialoguer avec elle.

La procédure prévoit une réunion d'information préalable à l'étude des incidences sur l'environnement.

La réunion est présidée par Madame Isabelle Simonis, bourgmestre de Flémalle, ici présente.

**Merci à l'ensemble des participants !**

- Pour **Electrabel**
  - M. Jean-Pierre Crevecoeur, Directeur Zone de Production Sud
- Pour **Vinçotte Environnement**, en charge de l'étude des incidences sur l'environnement
  - Mme Eliane De Becker
- Pour **eecom conseil**, en charge de l'animation de la réunion
  - Mme Sabine Huc

- Présentation par Electrabel de la centrale des Awirs et du projet d'évacuation du terril de la Hénâ
- Présentation de l'étude indépendante des incidences sur l'environnement par Vinçotte Environnement
- Dialogue avec les riverains (questions/réponses)
- Conclusion des débats

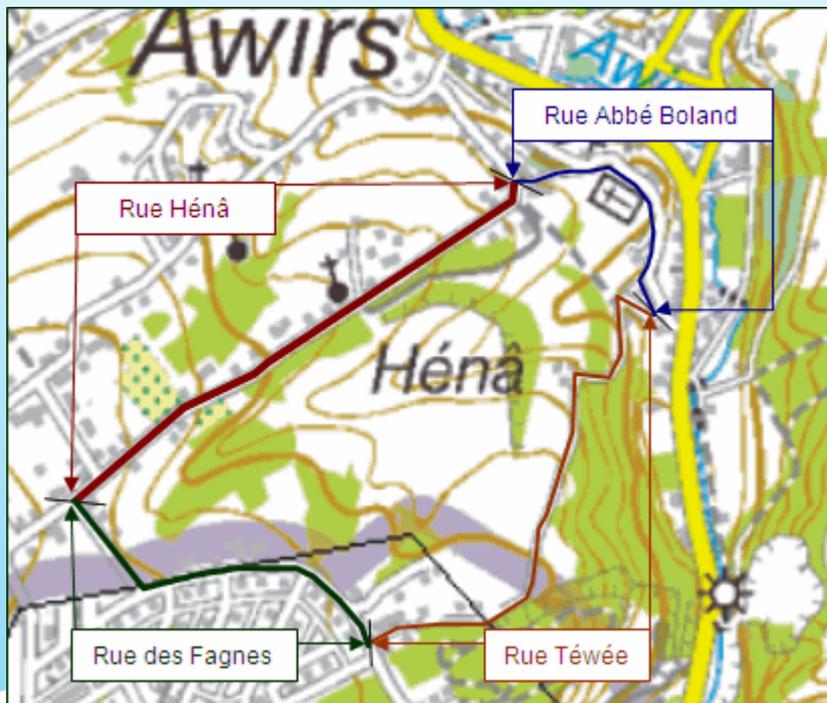
- Demande de permis unique
  - Communes affectées
    - Flémalle
    - Engis
  - Autorité compétente
    - Les fonctionnaires compétents dépendent de la Région wallonne
    - Il s'agit du fonctionnaire technique pour les aspects environnementaux et du fonctionnaire délégué pour les aspects urbanistiques

1. Réunion d'information préalable (aujourd'hui)
2. Etude des incidences sur l'environnement (en cours)
3. Introduction de la demande de permis (fin 2010 quand l'étude d'incidence sera terminée)
4. Enquête publique et instruction de la demande (début 2011)
5. Décision sur la demande

- Centrale thermique classique et renouvelable
  - Gaz naturel et biomasse
- Production annuelle de 975 000 MWh
- Production d'électricité pour 400.000 ménages
- Emploi
  - 75 membres du personnel + 25 sous-traitants
  - 400 sous-traitants en révision

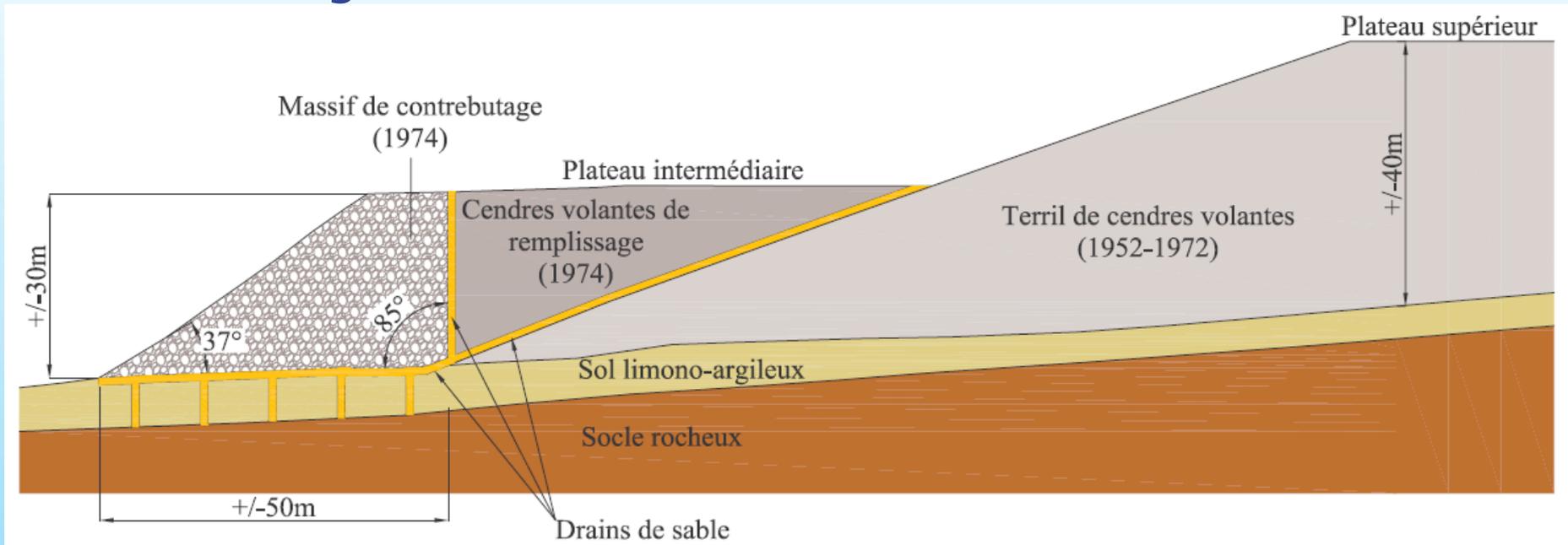
- Terril de la Hénâ
  - Propriété d'Electrabel
  - Constitué à partir du stockage de cendres volantes
    - En provenance de la centrale électrique des Awirs
    - Stockées de 1952 à 1972
    - 3 millions de tonnes (2,2 millions de m<sup>3</sup>)

- Les Awirs
- Commune de Flémalle
  - Rue Hénâ
- Superficie du site : 19 ha

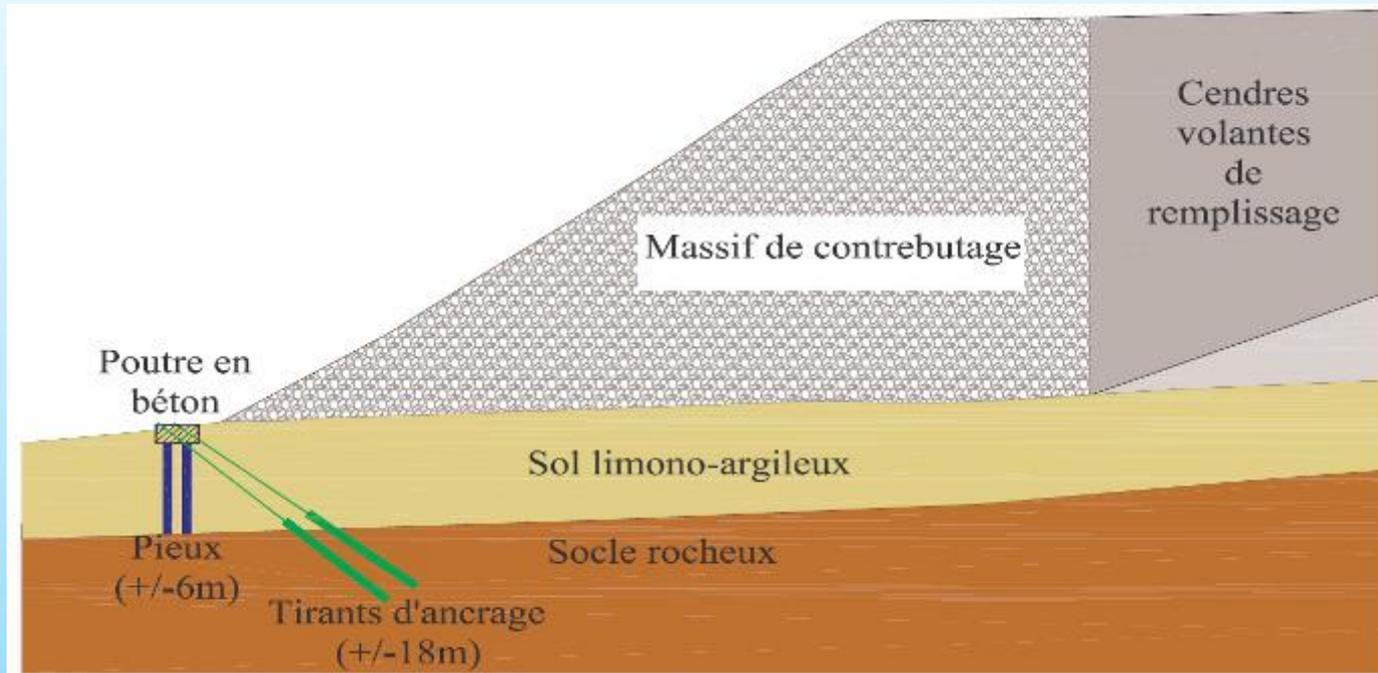


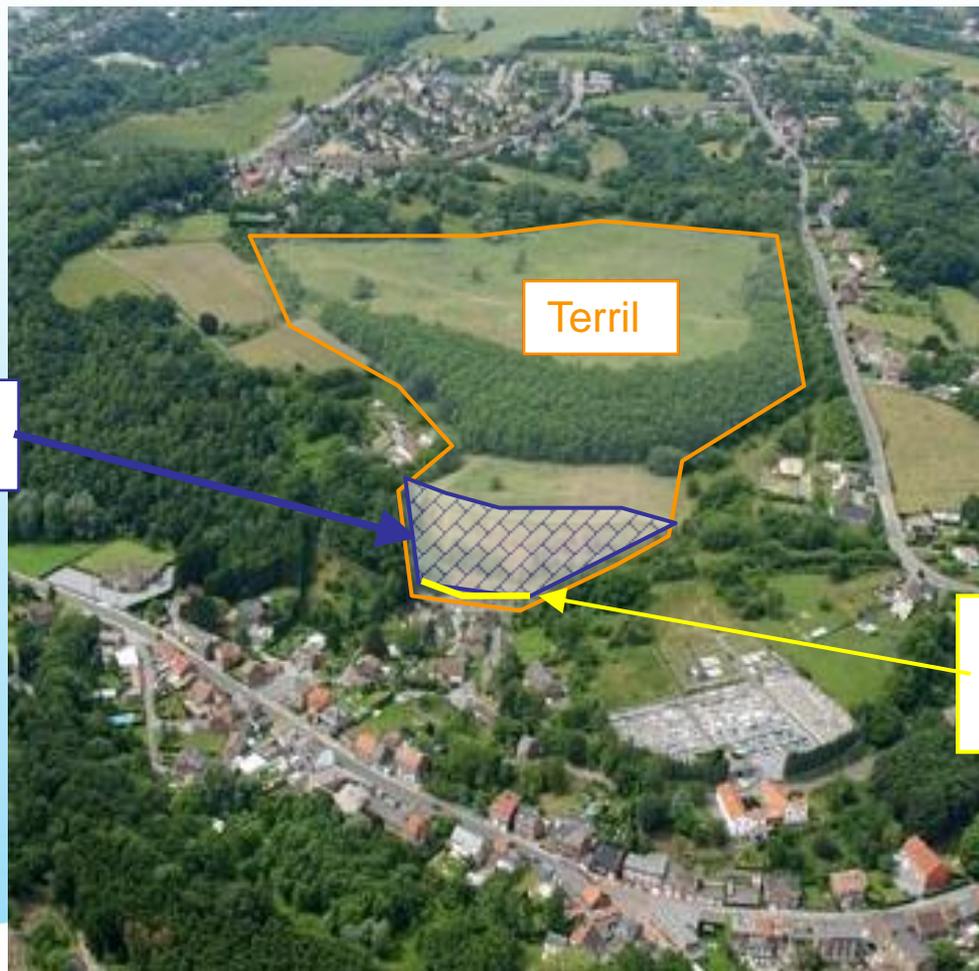
- 1952 : début de la mise en dépôt des cendres
- 1954 : glissement de terrain
- 1954 à 1957 : interruption de la mise en dépôt pour études de stabilité
  - modifications des prescriptions de mise en dépôt
- 1972 : fin de la mise en dépôt (risque persistant de glissement de terrain)

- 1974-1978 : massif de contrebutage avec système de drainage



- 1994 : Renforcement du massif de contrebutage et dispositif de contrôle en continu





**Massif de contrebutage (1974)**

**Renforcement du pied du massif de contrebutage (1994)**

- 2002 : mise en place d'un comité par la Région wallonne

## Conclusions :

- « la stabilité du massif semble être satisfaisante, même en cas de séisme »
  - « le terril de la Hénâ ne présente pas une sécurité satisfaisante, à moyen et long termes »
  - « l'enlèvement du dépôt de cendres volantes (et du massif de contrebutage) constitue la seule solution présentant une garantie de sécurité totale et définitive »
- 2002-2007 : étude d'une 1<sup>e</sup> solution d'évacuation vers Flône
  - 2007-2009 : étude de la solution actuelle d'évacuation

- Aujourd'hui, le massif de contrebutage tel qu'il est renforcé et contrôlé donne toutes les garanties de stabilité et de sécurité du site
- A moyen et long termes, cette situation n'est plus garantie et nous risquons de ne plus avoir de solution technique
- Nous prenons aujourd'hui l'initiative d'agir afin de ne jamais se trouver dans une situation à risque

1. Prétraitement des cendres sur site
2. Déplacement vers la centrale des Awirs pour y être stockées provisoirement
3. Déversement sur des barges ou des trains afin de les évacuer

## Objectifs :

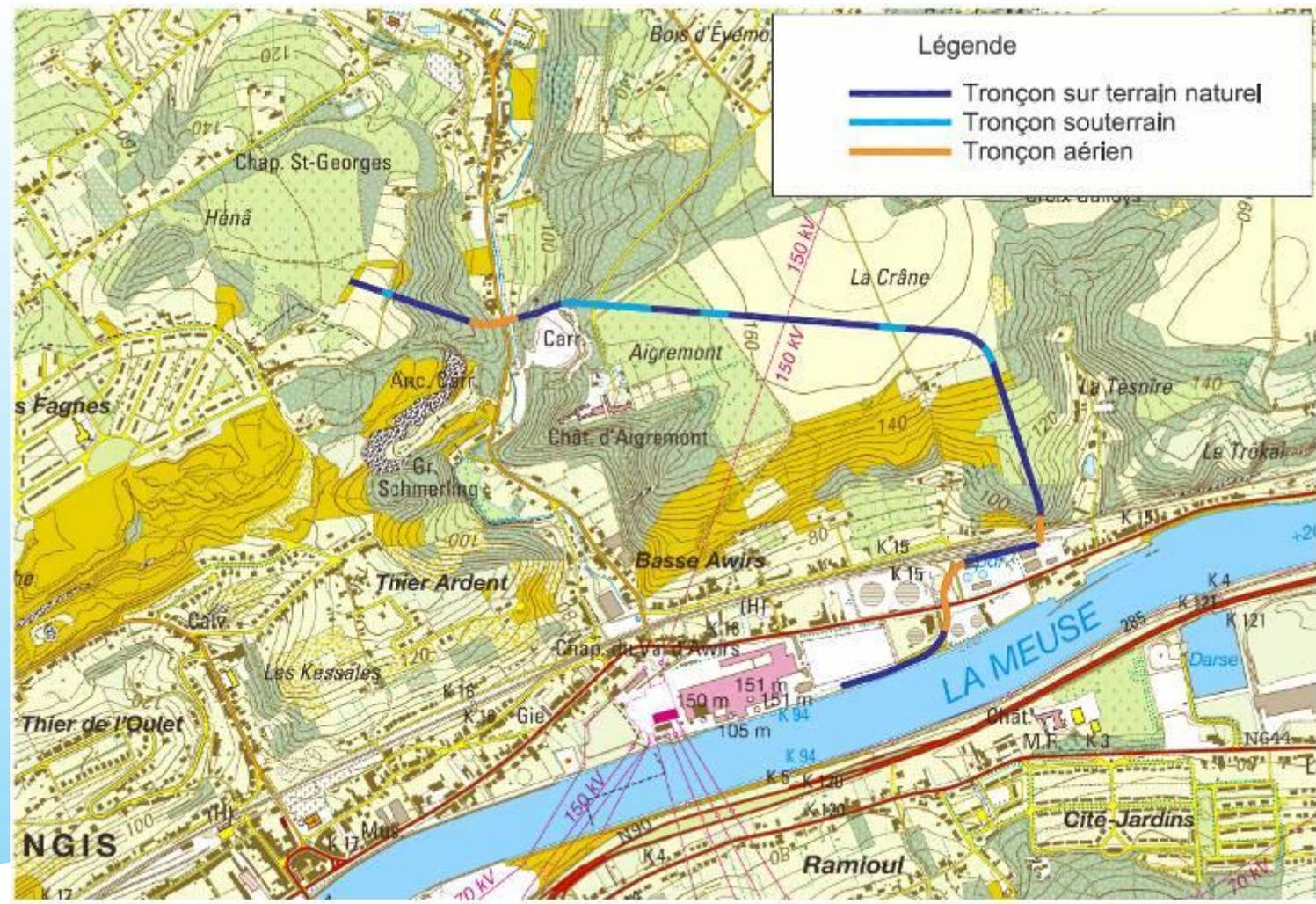
- Remise du site dans son état initial (vallée - zone verte)
- Recyclage des cendres volantes

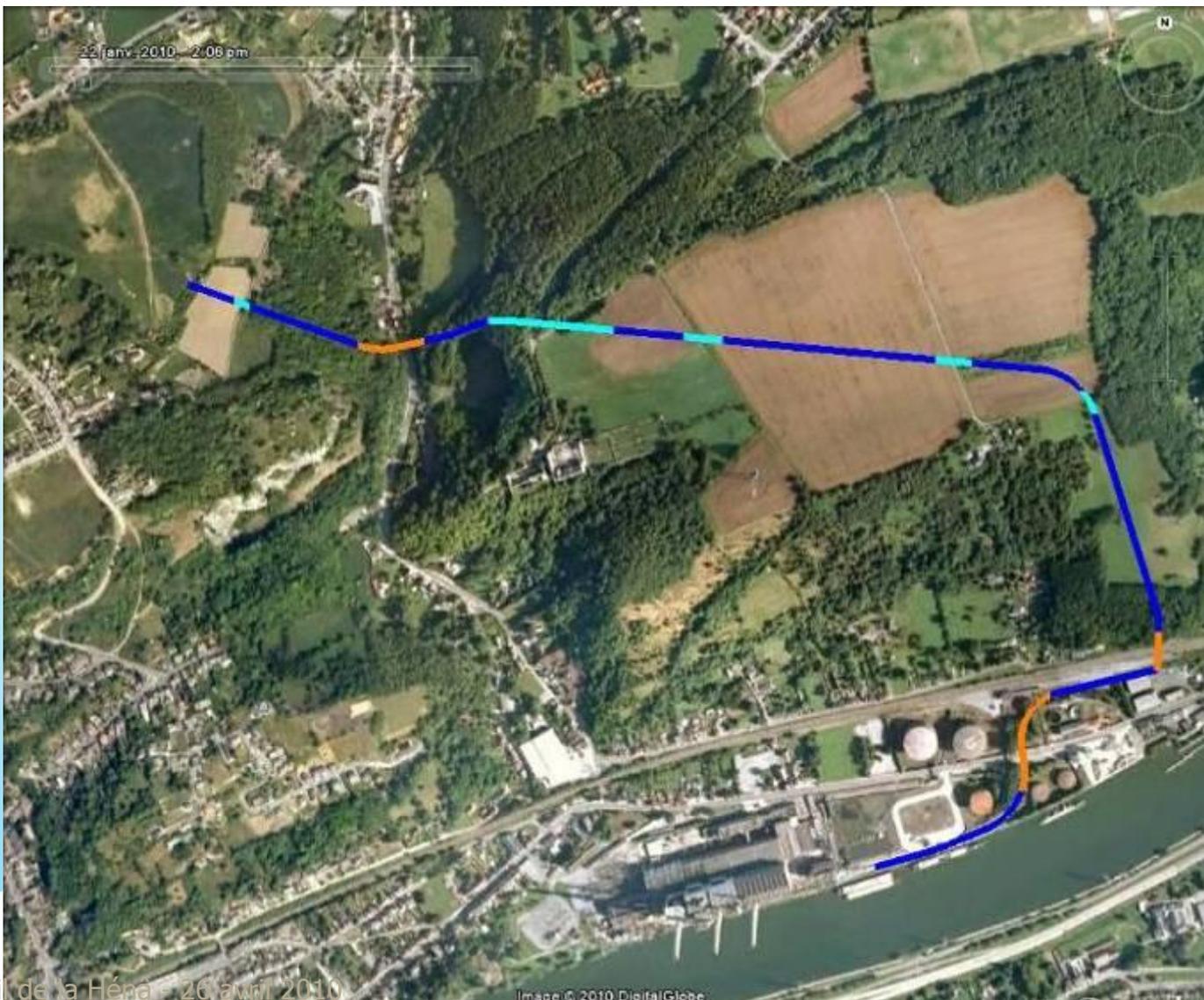
- Les solutions d'évacuation envisagées
  - Déplacement par camions
    - Nuisances liées au charroi, aux vibrations, au bruit, aux poussières
  - Transport par tuyau après mélange avec de l'eau
    - Utilisation trop importante d'eau et d'énergies pour humidification puis séchage des cendres
    - Durée plus longue
    - Impossible à mettre en oeuvre

- La solution retenue
  - Bande transporteuse fermée
    - La meilleure solution technique et environnementale
    - Minimisation des impacts : bruit, poussière, vibrations



- Tracé envisagé de la bande transporteuse





- Déplacement du terril
  - Trois millions de tonnes à déplacer
  - Prévision d'évacuation : 1000 tonnes par jour
  - Pas de travail en soirée, ni la nuit, ni le week-end
  - Travail par étapes (phasage des travaux avec maintien maximal des couvertures végétales et des plantations existantes)
  - Durée du projet : 15 ans
- Recyclage des cendres
  - Transfert des cendres sur barges ou trains pour évacuation finale vers des tiers pour recyclage

- **Planning**

- 1) 2010 : réalisation de l'étude des incidences sur l'environnement et introduction de la demande de permis
- 2) 2011 : mise en place de la bande transporteuse
- 3) 2012-2027 : évacuation du terril  
⇒ en fonction des estimations connues

# Présentation par l'auteur de l'étude des incidences sur l'environnement

**Mme De Becker**  
**Vinçotte Environnement**

**Merci de préciser :**  
**nom, prénom et coordonnées pour la**  
**rédaction du procès verbal**  
**(obligation légale)**

- Dans un délai de 15 jours
    - Adressez par écrit vos suggestions et observations destinées à la réalisation de l'EIE
      - au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Flémalle (Administration communale - Grand Route, 287 à 4400 Flémalle-Haute)
- ET**
- en joignant une copie de votre lettre à Electrabel (M. Dieudonné Mewissen, Centrale des Awirs, 47-49 Quai du Halage, 4400 Flemalle)

Afin de pouvoir entretenir un véritable dialogue avec les riverains, Electrabel met à votre disposition une ligne spécifique

soit par téléphone : 0800 / 20 220

soit par e-mail : [info@terrilhena.be](mailto:info@terrilhena.be) (\*)

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou remarques éventuelles.

(\*) La ligne téléphonique et l'adresse mail seront disponibles jusque fin septembre

**Merci de votre attention**

**Vous avez l'énergie.**

**Electrabel**

**GDF SUEZ**